



Services d'approbation de NCP

Flash-info

JUILLET 2015



Esmaa Benseddik

Deux nouvelles recrues

Esmaa Benseddik est entrée au service de NCP en février dernier, en tant qu'analyste au sein du secteur Médicaments. Entièrement bilingue, Esmaa détient un baccalauréat ès sciences de l'Université York ainsi qu'un certificat d'études supérieures en réglementation pharmaceutique du Humber College. Elle met à profit six années passées au sein de la division d'instruments médicaux et d'appareils de diagnostic d'une importante compagnie pharmaceutique. Vous pouvez la joindre à esmaa.benseddik@adstandards.com ou au poste 248.



Evie Bouras

Tous nos vœux à Sandra Gharbi qui sera en congé de maternité à compter du 17 juillet prochain! Evie Bouras la remplacera dans les secteurs Aliments, Cosmétiques et Produits de santé naturels (PSN). Admise au Barreau en juin dernier, Evie détient un baccalauréat en common law ainsi qu'une licence en droit civil de l'Université d'Ottawa. Dans le cadre de son stage en droit, Evie a eu à travailler à de multiples occasions avec de nombreuses agences gouvernementales traitant de l'étiquetage et de la publicité des aliments, des médicaments et des PSN.

MISE À JOUR EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

Aliments

Deux nouvelles allégations santé permises

En mars dernier, la Direction des aliments de Santé Canada publiait le « Résumé de l'évaluation d'une allégation santé au sujet des protéines de soya et de la diminution du cholestérol ». Ce document comprend le libellé et les conditions régissant cette allégation et est accessible [ici](#).

Le 15 juin, la Direction des aliments publiait également le « Résumé de l'évaluation par Santé Canada d'une allégation santé au sujet des légumes et des fruits et de la maladie du cœur ». Ce document comporte le libellé et les conditions régissant cette allégation et est accessible [ici](#).

Médicaments

Nouvelle allégation permise

Lors de récentes discussions avec NCP, Santé Canada a confirmé que lorsqu'un produit de santé autorisé est annoncé, les annonceurs peuvent utiliser l'énoncé « Le produit X est autorisé pour la vente par Santé Canada » afin de le distinguer des produits non autorisés. Il demeure cependant interdit d'insinuer qu'un produit de santé a été approuvé, recommandé ou endossé par Santé Canada.

Événements

Plus de détails vous seront transmis prochainement concernant notre prochain atelier sur la publicité destinée aux enfants. Restez à l'affût!

Saviez-vous que?

Nous offrons aux entreprises membres de NCP des présentations sur mesure à l'intention de leur équipe de marketing/affaires réglementaires sur la pré-approbation de NCP et sur la réglementation de la publicité qui touche votre secteur. Pour en savoir davantage, communiquez avec [Randy Sageman](#), directeur, Relations avec les membres.

Ressources

[Services d'approbation et tarifs](#)

[Page d'accueil des Services d'approbation de NCP](#)

[Calendrier des rencontres du Comité d'approbation de la publicité destinée aux enfants](#)

Vous avez des questions, des préoccupations, des idées ou encore, des commentaires élogieux au sujet de nos services d'approbation ou des événements que nous tenons? N'hésitez pas à communiquer avec [Nicole Bellam](#), vice-présidente, Services d'approbation de NCP, pour lui faire savoir comment nous pouvons continuer à améliorer votre expérience client.